

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Consulté, mais pas nécessairement sélectionneur.

3725 **M. LOUIS-PHILIPPE MYRE :**

Exactement.

3730 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Très bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3735 Merci, Monsieur Myre, ça répond à nos questions.

M. LOUIS-PHILIPPE MYRE :

Je vous en prie. Merci.

3740

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous. Je vais demander à madame Edith Cyr pour l'organisme Bâtir son quartier.
Bonjour, Madame Cyr!

3745

Mme EDITH CYR :

Bonjour!

3750 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Cyr, vous avez la parole quand vous voulez.

3755 **Mme EDITH CYR :**

Merci. D'abord, merci à la commission de nous permettre de présenter notre mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

3760 Tout le plaisir est pour nous.

Mme EDITH CYR :

On va essayer d'être *jazzé* comme mon collègue précédemment le disait. Difficile.

3765

LA PRÉSIDENTE :

La barre est haute pour vous aussi.

3770 **Mme EDITH CYR :**

Oui, parce qu'on est les derniers en plus de la journée ça fait que... Merci de votre écoute. Bâtir son quartier, brièvement, on est une entreprise d'économie sociale qui existe depuis une quarantaine d'années. On a dans nos réalisations à peu près 437 projets d'habitation communautaire, 13 500 logements. Ce qu'on fait, dans le fond, c'est répondre à des besoins des ménages à faible et moyen revenus par la formule communautaire, soit sous forme de coopérative d'habitation ou d'organisme sans but lucratif.

3775

Peut-être juste pour se mettre en contexte, on travaille quand même depuis une

3780

3785 quinzaine d'années avec la Stratégie d'inclusion et en amont, dans le fond, du règlement qu'on a aujourd'hui. La Stratégie d'inclusion a été pour nous un instrument, un outil pertinent, efficace pour atteindre l'objectif de mixité, de maintien d'une abordabilité sur Montréal. Évidemment, ce n'est pas le seul outil. Mais c'est un outil qui a joué un rôle important, qu'on a utilisé à Bâtir. On a à peu près 2 300 unités de logement grâce à la Stratégie d'inclusion, projets d'habitation communautaire qu'on n'aurait pas pu réaliser sur des sites qui étaient dans les quartiers centraux, souvent prisés, convoités. Les projets qu'on a réalisés sur ces sites-là, sans la stratégie, ça n'aurait pas été possible.

3790 Ça fait qu'évidemment, on était content quand le gouvernement du Québec a dit : « C'est possible pour les villes de passer de stratégie à règlement. » Très heureux que la Ville de Montréal agisse rapidement pour présenter un projet de règlement sur la mixité. Je vais faire attention, parce qu'on a parlé d'inclusion longtemps; maintenant, on parle de mixité.

3795 On est heureux que la Ville passe à un règlement parce que le règlement, ça rend obligatoire, mais ça le rend obligatoire pour tout le monde, sur tout le territoire, pour tous les acteurs. Ça rend ça clair, ça rend ça plus uniforme. C'était d'ailleurs ce qui était exprimé en maintes occasions, donc, bon objectif, on est content.

3800 On partage les objectifs du règlement parce que c'est ce qu'on fait depuis plus de 40 ans, on souhaite la mixité. On pense que la mixité effectivement comme le projet de règlement propose, en stimulant la construction de logements communautaires, de logements abordables, de logements familiaux. Et le règlement dit : on souhaite que cette mixité-là soit observable. Évidemment, on partage cet objectif-là.

3805 On a, d'expérience et de choix, si on veut qu'il y ait une mixité qu'on peut mesurer, nous, on dit : on devrait souhaiter, partout où c'est possible, de d'abord faire la réalisation, la construction sur site. Vous allez voir le regard qu'on pose sur le règlement, il est en fonction de cet objectif-là. C'est-à-dire si un règlement souhaite une mixité, bien, on devrait tout faire là où
3810 c'est possible, pour s'assurer que le projet se développe d'abord sur site; si ce n'est pas possible

sur site, un site à proximité; et, ultimement, une contribution financière. Évidemment, on parle ici de sites d'envergure, pas de petits sites.

3815 On est content, on souhaite que le règlement soit adopté rapidement. Cependant, le règlement, ce qu'il dit, c'est : « Les promoteurs vont pouvoir choisir leur mode de contribution. » Ça peut être sur site...

LA PRÉSIDENTE :

3820 Il y a une gamme.

Mme EDITH CYR :

3825 Bon, c'est ça. Beau pari, mais pari risqué. On se dit si on veut que le développement soit sur site et qu'on laisse le choix aux entrepreneurs, bien, il faut que le développement soit attrayant. Il faut que quand les entrepreneurs vont réfléchir sur : est-ce que je fais mon projet d'habitation communautaire sur site ou je le fais ailleurs ou je paie la contribution? Il faut bien voir qu'ailleurs, ça ne sera pas si simple que ça, parce que des terrains, c'est quand même de plus en plus rare à Montréal. Donc quand il va arriver dans ses colonnes de chiffres, nous, on dit : il faut que ce soit attrayant. Il faut que quand il arrive, puis qu'il dise : « Bon, bien, O.K., c'est ça qu'on me donne quand je fais du logement communautaire. Si je paie la pénalité, ça donne ça », puis que quand il arrive en bas, puis qu'il regarde, il dise : « Bien, j'y trouve mon compte. Oui, je peux faire sur site. » Conséquemment, pour ça, c'est qu'il faut être sûr qu'on est capable d'ajuster ce qu'on offre aux promoteurs.

3830

3835

La Ville a fait dans son règlement déjà des modifications. On avait jusqu'à tout récemment un seul chiffre qui était assez dépassé. La Ville, dans le règlement, ajuste ce qu'on peut offrir aux promoteurs, soit pour acheter le terrain, soit pour faire du *clé en main*. Nous, on dit c'est un élément important. Pour rester à jour, il faut que la Ville puisse faire des modifications de

3840

son règlement par ordonnance. Il faut qu'elle se donne cette souplesse-là pour être agile, rapide, qu'on ne soit pas obligé de repasser à l'Office ou qu'on aille à l'agglomération, à la CMM. Que ça puisse se faire par l'exécutif.

3845

On souhaite qu'il y ait des mécanismes de monitoring. On a un objectif, c'est de faire en sorte qu'il y ait une mixité sur Montréal, qu'on maintienne l'abordabilité, ça fait qu'il faut qu'il y ait des mécanismes qui permettent de dire : est-ce qu'on atteint nos objectifs? Et, si on n'atteint pas nos objectifs, bien, qu'est-ce qu'est le problème et comment on ajuste le tir rapidement. Dans le règlement, on parle de faire un bilan en deux ans. Nous, on dit il faut que ce soit en processus continu pour que rapidement, quand on voit que les cibles ne sont pas là, on ajuste.

3850

LA PRÉSIDENTE :

3855

Et l'ordonnance, de ce côté-là, est un outil.

Mme EDITH CYR :

Exact.

3860

LA PRÉSIDENTE :

Utile.

3865

Mme EDITH CYR :

Exact. Comme le temps, c'est de l'argent, bien quand on va arriver dans les colonnes, l'entrepreneur va dire : « Est-ce que je suis capable de faire du logement communautaire? » Puis, c'est rapide, ou c'est compliqué, c'est difficile, c'est ardu. On est capable d'être efficace collectivement, tant du côté de la Ville que nous sur le terrain. On pense qu'il faut être capable de

3870

réaliser rapidement, efficacement, voire même accélérer la réalisation du logement communautaire pour encourager que dans la colonne, ça soit une bonne affaire de faire du logement communautaire.

3875

On était surpris, déçu peut-être que je pourrais dire un petit peu, quand on a regardé... Bon, on est toujours dans l'angle, nous on souhaite d'abord sur site. Quand on a regardé le calcul du logement communautaire, social, sur site, on dit normalement, la Stratégie, ce qu'elle faisait, elle disait : un site qui a un potentiel de 1 000 logements, mettons j'appliquerais la même méthode, je dirais 20 %, j'ai 200 logements communautaires, 800 privés. La méthode de calcul dans le règlement, elle n'est plus sur le total du potentiel de développement du site, elle est calculée sur la partie privée.

3880

Ça veut dire qu'en conclusion, ce que ça fait, en vous épargnant les méthodes de calcul qui y arrivent, ça dit qu'on serait plus à 833 privés, 167 communautaires. On est plus autour du 16 % point quelque chose. Bon, évidemment, que comme pour nous, chaque logement, c'est important, bien, inutile de vous dire...

3885

LA PRÉSIDENTE :

3890

Chaque point de pourcentage compte.

Mme EDITH CYR :

Exact. On demande aussi à la Ville de ne pas refuser d'emblée les petits projets. La Ville a mis... Il y a des seuils minimums selon le nombre d'étages, on a un seuil à 30 logements, puis un autre seuil à 50 logements. On dit ça, c'est le minimum. Nous, on dit on peut faire des projets des fois extraordinaires qui sont à 28, 29, un peu en dessous de l'autre cible et ces projets-là sont capables d'être viables, répondent à des besoins.

3895

3900

On trouverait ça difficile de dire quand tu mets une balise ferme, dès que tu es au-

3905 dessus, ce n'est pas possible. Ça fait qu'on dit : peut-être au lieu de mettre que le minimum est le 30 et le 50, de dire que c'est plus des affaires qui sont visées. On vise 30 ou moins 30, on vise 30 ou 50, mais permettre une certaine souplesse pour pas éliminer d'emblée des projets qui sont juste un petit peu en dessous du seuil mais qui répondent à des besoins importants.

3910 On souhaite que la Ville garde un pouvoir de négociation. Quand on dit qu'on souhaite que ce soit sur site, bien, évidemment, comme dans le contexte qu'il y a un choix, bien si la Ville se garde un pouvoir de négociation, pour dire que : « Nous, on pense que la mixité sur site, c'est préférable », bien que ça puisse pousser et pencher dans ce sens-là.

3915 On est content – bon, il y a une mesure de transition – on souhaite, au contraire d'autres, ne pas retarder l'application du règlement. Je sais que plusieurs sont inquiets en disant, bon, actuellement, est-ce qu'on a les programmes? Est-ce qu'on a les budgets? Ça ne serait surtout pas une raison pour retarder le règlement. La Ville a les moyens, les outils pour acheter des terrains. Advenant le cas où le pire des scénarios se passait et que le gouvernement du Québec n'allait pas ou retardait un peu sa reconduction de programme, bien ne perdons pas des occasions pendant qu'il se fait du développement à Montréal, ne perdons pas les occasions de réserver des lieux, des sites qui vont permettre le développement du logement communautaire. Donc important pour nous de ne pas retarder l'application.

3920 Bref, je laisse place aux questions, on est content. Pour nous, c'est une grande avancée qu'on arrive à un règlement. Il y a des défis à relever. On trouve qu'on est sur la bonne voie. On pense que des défis, ça se relève collectivement. La Ville a travaillé en amont de ce règlement-là en consultant les différentes parties. On pense que c'est correct de mettre les acteurs à contribution. On souhaite qu'elle poursuive et que ça va se continuer. Merci.

3930 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est très clair. Je vous remercie, Madame Cyr. Restez avec nous. Je vais avoir, à la fois des questions pour la Ville, et comme madame Cyr est notre dernière interlocutrice, vous aurez immédiatement après votre droit.

3935 Pour la Ville – tiens, on va les amener comme ça se présente – à la page 7, Madame Cyr, il est dit, je vous cite : « *Idéalement, nous appelons la Ville de Montréal à exiger des promoteurs une démonstration à l'effet que la cession d'une portion de terrain sur site ou à forte proximité pour du logement social est impossible, avant de pouvoir recourir au paiement d'une compensation financière.* » Donc j'insiste sur le « *exiger des promoteurs une démonstration* ».

3940 Question à la Ville pour tout à l'heure : qu'est-ce que la Ville exigera du promoteur pour démontrer l'impossibilité d'inclusion de logement social sur le site ou à très grande proximité, comme le demande Bâtir son quartier?

3945 Une autre question technique pour la Ville : il est écrit à la page 7, il y a une discussion sur le 50 unités versus le 180 unités. Peut-être, Madame Cyr, nous rappeler, parce que je ne veux pas lire tout le paragraphe qui est très long, la question à la Ville serait : un projet de plus de 180 unités ou projet de 50 unités? Mais peut-être vous, vous pouvez juste expliquer le contexte pour que la Ville puisse répondre adéquatement.

3950 **Mme EDITH CYR :**

3955 On pourrait dire qu'on a un biais qui est toujours sur site. Ça fait que quand on fait le calcul sur le site, que ça soit en nombre d'unités ou en superficie, quand on regarde qu'est-ce que ça donne de le baser sur le privé, mais là, on n'arrive pas tout à fait aux mêmes chiffres que la Ville sur à partir de combien d'unités ça prendrait du privé pour arriver à dire : O.K., on est capable de faire le nombre d'unités minimum pour qu'il soit considéré.

LA PRÉSIDENTE :

3960 O.K. Ça fait qu'on laisse à la Ville le soin de réfléchir et de nous répondre. J'ai une question pour vous, Madame Cyr. Toujours à votre page 7...

Mme EDITH CYR :

3965 Ça a l'air que c'est une page active.

LA PRÉSIDENTE :

3970 C'est une page lourde, ça. Vous parlez de l'implication des acteurs – excusez-moi, que je me retrouve – en conservant un pouvoir de négociation. Quelle forme ça prendrait ça?

Mme EDITH CYR :

3975 Sur la compensation?

LA PRÉSIDENTE :

L'implication des acteurs.

3980 **Mme EDITH CYR :**

O.k. Bon, mettons...

LA PRÉSIDENTE :

3985 Excusez, je suis en bas, je me reprends. « *Nous invitons la Ville à impliquer ces acteurs afin que dans les échanges portant sur la répartition territoriale, des sommes cumulées via les compensations financières...* », etc., quelle forme ça prendrait ça, cette implication des acteurs?
Un comité permanent?

3990

Mme EDITH CYR :

3995 Ça peut être un comité. La préoccupation, O.K. La Ville va recevoir des sommes. Il y a un enjeu pour les communautés. C'est de dire : les promoteurs qui contribuent financièrement, qui ne développent pas sur site, cet argent-là va où? Dans un pot central, on va le dire comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

4000 Oui.

Mme EDITH CYR :

4005 Puis, là, tu as des quartiers qui disent : « Oui, mais si on veut appliquer la mixité, et si ça ne nous revient pas, la mixité ne se passe pas sur notre territoire », ça pose des défis évidemment, parce que tu as des secteurs que tu dis, bien, c'est un petit peu plus difficile de réussir à atteindre cet objectif-là. On se dit, bien, t'sais, quand tu mets à la contribution le monde, tu expliques, pour moi, tu es dans un meilleur système pour que le monde dise : bien, regarde, c'est correct. Mais on ne laissera pas geler de l'argent dans un pot, dans un quartier, si on n'est pas capable de le réutiliser pour développer.

4015 L'objectif là-dedans peut prendre la forme que la Ville le juge à propos. On sait qu'elle est capable, la Ville, elle l'a démontré souvent, de dire comment...je fais part de mes préoccupations, de mes objectifs, puis à un moment donné, bien, personne est intéressé à ce que, en bout de ligne, logement communautaire ne se développe pas, mais un souci pour les communautés. Puis, là, après ça, ça pourrait prendre des formes où ce qu'on se dit : les quartiers où ce que c'est difficile de faire de la construction neuve, on souhaite de la rénovation, elle ne passera pas par l'inclusion.

4020 **LA PRÉSIDENTE :**

Non.

4025 **Mme EDITH CYR :**

Mais il serait peut-être important de développer un programme de rénovation dans ces secteurs-là. Évidemment, tu n'auras peut-être pas beaucoup de compensation non plus dans ces secteurs-là parce qu'il ne se fait pas beaucoup d'inclusion. Le règlement, c'est un outil extraordinaire. Il en faut d'autres. La Ville en a déjà mis en place plusieurs. Je pense qu'elle a l'intention de continuer, puis après ça...

4030

LA PRÉSIDENTE :

Puis, il y a des programmes.

4035

Mme EDITH CYR :

C'est ça.

4040 **LA PRÉSIDENTE :**

Avant de passer la parole à mon collègue, toujours dans la page 7, décidément, à propos du pouvoir de négociation : « *D'autre part, il nous apparaît important que la Ville conserve un pouvoir de négociation qui pourrait s'appliquer dans les cas où une modification réglementaire est nécessaire* » versus les projets de pleins droits. La Stratégie s'appliquait seulement dans les projets qui nécessitaient une modification.

4045

Dans le contexte où on sait que le règlement suggère une entente pour chaque projet et qu'il y aura donc un élément de négociation là pour en arriver à la signature d'une entente, est-ce

4050

4055 que là, vous dites : oui, mais outre la... On va s'asseoir à la table, on va négocier une entente. Mais là, vous dites : ramenons donc ce qui était dans la Stratégie, les projets qui ne seraient pas de pleins droits, qui nécessiteraient une modification, donneraient un levier supplémentaire à la Ville pour négocier, soit des choses additionnelles, un montant supplémentaire, enfin, tout ce qu'on peut imaginer qui peut entrer dans une négociation. Quel est le sens de...

Mme EDITH CYR :

4060 Pourquoi? Qu'est-ce qu'on veut avec ça?

LA PRÉSIDENTE :

... conserver un pouvoir de négociation? C'est comme si la Ville en aurait moins là.

4065 **Mme EDITH CYR :**

Bien, c'est une interprétation. Si ce n'est pas ça, tant mieux. Nous, on dit, quand on dit il y a un défi, la Ville donne le choix au promoteur.

4070 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

4075 **Mme EDITH CYR :**

Comment on s'assure que le premier choix qui est le nôtre, sur site...

LA PRÉSIDENTE :

4080 Oui.

Mme EDITH CYR :

4085 ... comment on s'assure que dans certaines circonstances, la Ville dit : « Écoute, dans ce cas-là, là, ça a bien du bon sens que tu fasses ça de cette façon-là. » O.K.? Pour nous autres, je le sais que ce n'est pas simple dans un règlement, parce qu'un règlement, ça établit des règles. C'est le paradoxe de dire c'est l'fun, c'est uniforme, c'est connu...

LA PRÉSIDENTE :

4090

Puis c'est normatif.

Mme EDITH CYR :

4095

... puis en même temps, on veut laisser une marge de manœuvre. Pour nous, on ne voit pas le chemin que la Ville peut utiliser pour dire si c'est ma volonté, la mixité sur site, prioritairement là où c'est possible sur les grands ensembles, elle peut-tu se garder un pouvoir pour encore négocier dans certaines circonstances? Puis, je dirais qu'il y a des promoteurs qui pourraient le vouloir et d'autres que, avec un petit coup de pouce dans une négociation, pourraient dire : « Bien, oui, c'est correct. »

4100

Là, pour nous, un règlement établit de façon fixe, puis après ça, le promoteur va dire : « Moi, c'est ça et je m'y conforme. »

4105

LA PRÉSIDENTE :

C'est très clair, merci. Alain?

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

4110

Oui, un peu sur l'aspect de l'intervention par ordonnance. Ça, ça fait entrer dans le jeu le

comité exécutif de la Ville, c'est lui qui a le pouvoir d'ordonnance.

4115 **Mme EDITH CYR :**

Oui.

4120 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Habituellement. Est-ce que ça n'ouvre pas la possibilité à de fréquents amendements ou ajustements des paramètres – entre guillemets – à la pièce? Et non pas un paramètre qui s'applique à tout le monde, comme ça serait le cas actuellement. Est-ce que vous ne prenez pas ce risque-là?

4125 **Mme EDITH CYR :**

4130 Non. Pour nous, mettons par exemple, si l'exécutif décide de modifier, ça va être sur des grands paramètres, pas par projet. C'est de dire, par exemple, quand on dit on souhaiterait que ça soit par ordonnance, si on arrive à ce que les compensations que la Ville a déterminées ne suivent plus le marché, ne suffisent plus, les promoteurs, quand ils regardent dans la colonne, puis ils disent : « Non, non, nous autres, faire du logement communautaire, ça nous coûte trop cher. C'est moins cher la compensation – même si elle apparaît a priori plus chère – quand je donne une compensation versus je le fais sur le site. » Bien, pour nous, on souhaiterait que
4135 l'exécutif soit capable de dire : « C'est correct, il faut réajuster » puis on réajuste pour l'ensemble, pour tous. Ce n'est pas un traitement à la pièce. C'est des modifications du règlement qui permet d'atteindre des cibles, puis c'est pour tous les projets quand il y a une modification.

4140 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

O.K. Donc, de jouer sur les leviers du règlement, mais pour tout le monde.

Mme EDITH CYR :

4145 Oui.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

4150 Bon. Maintenant, *un mécanisme de monitoring.*

Mme EDITH CYR :

Oui.

4155 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Pouvez-vous nous donner une idée de à quoi ça pourrait ressembler?

Mme EDITH CYR :

4160

On savait que vous alliez poser la question. On a cherché comment ça pourrait prendre comme forme. On ne définira pas à la Ville. On va laisser une certaine liberté, mais ce qu'on souhaite là, c'est dans le fond de dire : la Ville, ce qu'elle veut, elle a des cibles, O.K. Bien, il faut qu'on soit capable, qu'elle se mette un système pour suivre, puis dire : est-ce que j'atteins ma cible? Combien que j'ai de projets qui sont faits sur site? Où sont allées mes compensations? Combien sont allées plus sur des terrains? Les terrains étaient sur quelle distance? Un système qui va nous permettre d'évaluer en continu, de suivre et de réajuster. De se permettre de se donner des cibles, puis de dire si on ne les atteint pas, que la Ville soit capable de voir pourquoi, puis réagisse le tir.

4170

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Ces cibles-là, on devrait les trouver où? Dans le Plan d'urbanisme, où elles étaient avant?

4175

Mme EDITH CYR :

Mettons, ça dépend. Si on parle du plan d'inclusion, la Ville dit : nous, ce qu'on souhaite, nous, notre cible, c'est le maximum de bras. La Ville dit : je suis dans le 20-20-20, par exemple, si je prends de l'habitation communautaire, la Ville souhaite qu'il y ait 20 % de logement communautaire qui se réalise, donne le choix aux entrepreneurs, aux promoteurs. Nous, on dit : bien, ciblez pour que ça soit de la construction. Mettez ça comme cible. Mettez ça comme objectif, par exemple, qu'on souhaite que partout où c'est possible, ça soit d'abord sur site, O.K., puis que ça soit marginal où ce qu'on n'est pas capable quand on est dans des grands sites. Ça, ça pourrait être une cible. La Ville dans ses documents donne une cible d'à peu près 600 logements que...

4180

4185

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

C'est-à-dire, c'est une retombée, ce n'est pas une cible, hein. C'est une projection.

4190

Mme EDITH CYR :

Moi, O.K., la cible, c'est de réussir à le faire sur site. Sa cible, c'est de dire : je souhaite que 75 % des grands sites, mettons avec tant d'unités ou 80 % des grands sites – parce qu'il y a toujours un peu des marges de manœuvre – on l'atteigne. Puis, si on ne l'a pas atteinte, on le sait pourquoi, puis c'est acceptable. Qu'on se dise que finalement, on souhaite que si ce n'est pas sur site, que ça soit sur 60 %, que ça soit un terrain alternatif plutôt que la compensation.

4195

4200

Puis, la compensation finalement – parce que là, on parle toujours sur les grands sites, il

4205 y a tout ce qui est sur les petits sites – c'est-à-dire, on souhaiterait que ça soit sur tant de pour cent parce qu'on considère que, mettons dans tel secteur de la ville ça va être difficile, il y a tout l'ensemble des petits projets, la Ville a fait des projections, puis elle arrive à 600. Donc qu'elle se fasse des projections en disant : « Nous, ce qu'on vise, c'est d'atteindre que toutes les constructions sur l'île, grandes par exemple, bien, nous autres, c'est celle-là, la principale cible que nous visons. » Mais qu'on suive là. Qu'on soit capable de dire : est-ce que ça marche le règlement?

4210 Je suis pas une experte de monitoring, comme vous pouvez voir, mais je sais ce qu'on aura comme objectif.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

4215 O.K. Le lieu de dépôt entre autres de ce monitoring-là, ça pourrait être le forum permanent dont on a parlé plus tôt aujourd'hui? Proposé par l'APCHQ, je pense.

Mme EDITH CYR :

4220 Vous voulez dire un forum multi...

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

4225 Oui, oui.

Mme EDITH CYR :

4230 Bien, moi, je suis prête à faire... je fais confiance à la Ville que si elle dit : je me mets un système de suivi, puis je vais être capable après ça de parler à mes partenaires, puis de dire voici ce que j'atteins comme cible, moi j'ai pas de problème que ce soit la Ville qui fasse le monitoring, puis qu'après ça, elle est capable de l'expliquer à ses partenaires : voici. Puis,

4235 comme elle le fait dans d'autres circonstances où est-ce qu'elle dit : voici, on a ça comme cible, on ne l'a pas atteint pour telle raison. Comment ensemble on réussit à réajuster le tir, voici ce que, nous la Ville, on est capable de faire. Moi, je serais à l'aise avec ça. Même si je souhaite que la Ville continue de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

4240 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4245 Merci, Madame Cyr, ça fait le tour de nos questions.

Mme EDITH CYR :

Merci.

4250 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais madame Marianne Cloutier et Laurent Lussier, s'il vous plaît, ou l'un ou l'autre. Madame Cloutier d'abord. Monsieur Lussier.

4255 **Mme MARIANNE CLOUTIER :**

Il y a deux chaises.

LA PRÉSIDENTE :

4260 Il y a deux chaises. Allez-y dans l'ordre que vous voulez.